

Département de VAUCLUSE

Commune d'AVIGNON

Projet d'aménagement du chemin NEUF-PEYRES

**ENQUETE PUBLIQUE
ENQUETE PARCELLAIRE**

RAPPORT

PREFECTURE de VAUCLUSE

07 SEP. 2007

D.R.C.L.E.

Etabli par SCP SCHUBERT Hervé - Géomètre Expert - Immeuble «La Tramontane»
Route de Pertuis B.P. 23 - 84301 CAVAILLON Cedex

Tel : 04.90.71.07.78 - Fax : 04.90.71.89.37 - Email : scp.Schubert@wanadoo.fr

Dossier n° 33397 - 33397_enq.doc - septembre 2007

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE D'AVIGNON

Projet d'aménagement du chemin NEUF-PEYRES

<p style="text-align: center;">ENQUETE PUBLIQUE ENQUETE PARCELLAIRE RAPPORT</p>
--

1) PRESENTATION

Par délibération du 28 septembre 2006, le Conseil Municipal de la Commune d'AVIGNON a approuvé le projet d'aménagement du chemin NEUF-PEYRES et sollicité l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration publique et parcellaire.

Par arrêté n° SI2007-04-25-0020-PREF du 25 avril 2007, la Préfecture de Vaucluse a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration publique et parcellaire.

Cette Enquête se déroula du lundi 11 juin 2007 au vendredi 28 juin 2007 inclus.

Les pièces du dossier ont pu être consultées en Mairie d'AVIGNON, tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au public.

Ayant été nommé Commissaire Enquêteur par décision n° E.07 000071/84 du 17 avril 2007 par le Tribunal administratif de NIMES., je soussigné, SCHUBERT Hervé, demeurant Immeuble "La Tramontane", Route de Pertuis, BP 23, 84301 CAVAILLON cedex, ai siégé en Mairie les :

- Lundi 11 juin 2007 de 14h30 à 16h30
- Jeudi 21 juin 2007 de 14h30 à 16h30
- Vendredi 29 juin 2007 de 10h00 à 12h00

Afin de recevoir les observations du public.

Les procédures de publicité

Les procédures de publicité ont été réalisées par affichage dans les locaux de la Mairie centrale, de toutes les Mairies annexes et sur site (cf. certificat d'affichage établi le 21 juillet 2007 par la Commune d'AVIGNON).

2) OBJET DE L'ENQUETE

L'urbanisation du quartier des NEUF-PEYRES, avec notamment la construction du groupe d'habitation "Les provençales d'AVIGNON" et de la Résidence "HERMES" ainsi que l'installation de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers, a entraîné une augmentation

Cette voie, de par sa configuration (absence de continuité piétonne, rétrécissement de chaussée, manque de visibilité, revêtement bosselé), n'assure pas la sécurité des usagers et des riverains.

Les services techniques ont donc établi un projet d'élargissement et d'aménagement de ce chemin, entre l'avenue Colchester et la Rocade Est.

3) OBSERVATIONS**3.1) Registre d'enquête publique****3.1.1) Observations de M. SAIGNE Jean Claude**

Demande de prévoir le déplacement des compteurs d'eau.

**3.1.2) Observations de M. CUBELLS,
gérant locataire de la carrosserie Claude JEAN**

Le projet lui supprime son accès principal à la carrosserie et le délaissé lui faisant office de parking ne pourra plus être utilisé.

3.1.3) Observations de M. et Mme TRITTO

Souhaitent de prévoir un plateau traversant ou des bandes rugueuses pour réduire la vitesse des véhicules.

La société des eaux a supprimé la haie vive qui cachait tous les matériaux entreposés.

Ils constatent que leur terrain fait office de déversoir des eaux pluviales lors de gros orages.

3.1.4) Observations de M. et Mme KIEFFER Paul

Ils demandent la construction d'un ralentisseur au carrefour du chemin des NEUF-PEYRES avec l'avenue de Colchester.

D'autre part, ils souhaitent la plantation d'une haie permettant de masquer les matériaux de la société Avignonnaise des eaux.

3.2) Registre d'enquête parcellaire

3.2.1) Observations de M. et Mme KIEFFER Paul

Ils sont heureux que ce projet se réalise mais s'inquiètent du faible montant des indemnités.

3.2.2) Observations de M. et Mme TRITTO

Leur propriété comporte deux habitations desservies par le chemin des NEUF-PEYRES et les raccordements correspondant.

D'autre part, ils contestent le prix de l'indemnité principale définie dans l'estimation des acquisitions.

4) CONCLUSIONS PARTICULIERES

4.1) Observations de M. SAIGNE Jean Claude

M. et Mme SAIGNE Jean Claude sont propriétaires de la parcelle cadastrée IR n° 23.

Les différents coffrets seront déplacés dans le cadre des travaux en limite de la nouvelle propriété.

Le mur de clôture se situe en retrait de l'emprise future.

- **Avis favorable du C E .**

4.2) Observations de M. CUBELLS

M. CUBELLS est gérant de la carrosserie Claude JEAN et l'accès principal de la carrosserie n'est pas rétabli dans le cadre du projet.

Ce projet d'aménagement remet en cause l'exploitation de la carrosserie et un accès devra être étudié afin d'accéder à l'entrée principale.

- **Avis du C E : Modifier le projet pour permettre la desserte de la carrosserie.**

4.3) Observations de M. et Mme TRITTO et de M. et Mme KIEFFER

Le problème de la vitesse des véhicules a déjà été appréhendé par la réalisation d'un plateau traversant surélevé au carrefour avec la rue Guillaume de Marchault.

Compte tenu des contraintes réglementaires et techniques, la construction d'un deuxième ralentisseur est laissée à l'initiative des services techniques de la Commune.

- Avis du C E : A l'étude des services techniques.

La plantation d'une haie ou d'un autre système permettant de cacher les installations de la société des eaux n'est pas prévue dans le cadre du présent projet et ne peut être réalisée qu'avec l'accord de la société des eaux.

Le montant des acquisitions de terrain n'ont fait l'objet que d'une estimation et seront définies plus précisément par la Commune d'AVIGNON.

5) CONCLUSION GENERALE

Ce projet d'aménagement du chemin NEUF-PEYRES semble bien accepté par les riverains.

Il permettra de desservir les riverains dans de bonnes conditions de sécurité.

Les quelques problèmes soulevés seront étudiés dans le cadre des travaux.

Par contre, le problème de l'accès à la carrosserie Claude JEAN devra être réétudié afin de permettre une exploitation dans de bonnes conditions.

Compte tenu de ce problème particulier, nous émettons un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement du Chemin des NEUF-PEYRES à AVIGNON.

Etabli à Cavaillon,
le 06 septembre 2007

Pour Servir et Valoir
ce que de Droit

Hervé SCHUBERT

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS

S.C.P. SCHUBERT Hervé

Immeuble "La Ramontane"

Road de Pertuis - R.P. 23

84300 CAVAILLON CEDEX

Tél. 04 90 71 07 78

N° d'Inscription 79001 5